



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 2 décembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de pouvoir : 3 (jusqu'à la délibération n° 2009-140)
4 (à partir de la délibération n° 2009-141)

Mme Corine MEYER est nommée secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO (*jusqu'à la délibération n° 159*) – Mme Marie MARCHELLO (*représentant M. Raymond CIRIO à partir de la délibération n° 160*) – M. Yvon AIGUIER (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (*à partir de la délibération n° 2009-140*) – M. Christian FERRUS (*représentant M. Philippe SEZANNE*).

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC (*à partir de la délibération n° 2009-138*)

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (*représentant Mme Béatrice KOEKKOEK*)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE (*jusqu'à la délibération n° 2009-140*) – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

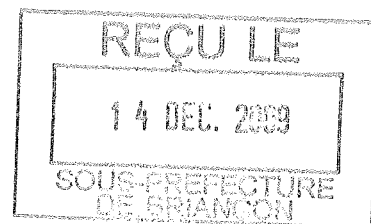
Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (*représentant M. Philippe STOCKLI*) – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Henry RAOUX
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
M. Christian BREMOND à Brigitte BOREL
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (*à partir de la délibération n° 2009-141*)



Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2009-151 DU 8 DECEMBRE 2009

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES
CLOTURE DU BUDGET DES ORDURES MENAGERES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les règles budgétaires et comptables de la nomenclature M14,

Vu l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1520 du Code Général des Impôts,

Vu le courrier du 10 octobre 2008 de Madame Claude BOSSY, Trésorière Principale de Briançon,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 30 novembre 2009,

Considérant que seul le financement par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères du service d'élimination des déchets ménagers impose une individualisation budgétaire,

Considérant que le budget « Ordures Ménagères », financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, peut être imputé sur le Budget Général de la Collectivité,

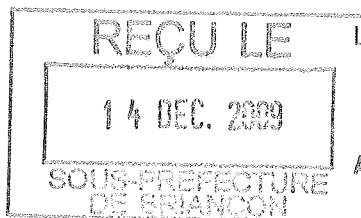
Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

- Décide de la clôture au 31.12.09 du budget « Ordures Ménagères »,
- Dit que l'actif, le passif et les résultats seront repris en balances d'entrée 2010 dans les écritures du budget principal, modifiant ainsi les résultats de clôture de ce budget.
- Autorise le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais et la Trésorière Principale de Briançon à passer les écritures comptables nécessaires.

Pour copie conforme



Le Président

Alain FARDELLA



14 DEC. 2009

Date dépôt S.P. :

15 DEC. 2009

Date affichage :